



Déménagement garde d'enfant

Par **magalinette**, le **24/07/2012** à **12:47**

Bonjour,

J'ai obtenu la garde de mes 2 filles le 22 mars de cette année , le papa lui a obtenu les droits classiques du père (2 weekend et la moitié des vacances scolaires)

Je souhaiterais déménager avant la rentrée scolaire , comment dois je faire ?

Monsieur s appose a mon déménagement mais il viens juste d etre condamné a une peine plancher de 12 mois d emprisonnement pour coup et blessures sur moi meme . Il va surement faire appel...

Ais je une procédure a engagé vis a vis du Jaf, avant le départ ou puis je envoyer un courrier avec AR et préparé dors et déjà mon départ ?

Merci de vos futur réponse .

Bonne journée

Magali

Par **cocotte1003**, le **25/07/2012** à **08:18**

Bonjour, vous devez donner au pere votre nouvele adresse au plus tard dans le mois qui suit votre déménagement. Attention le pere peut porter plainte pour enlèvement d'enfant si vous partez sns l'en informer. ilput aussi demander à l'école de vous refuser le certificat de radiation s'il a aussi l'autorité parentale. le droit de visite va devoir etre revu et sachez que si vous partez sans réel motif, le juge peut vous attribuer les frais de déplacement des droits de visites, cordialement

Par **junior50**, le **24/09/2012** à **03:00**

Bonjour à tous,

Je poste ce petit message pour vous dire que j'ai trouvé une entreprise de déménagement + qu'au top! Après plusieurs essais et que des ratés, voici la perle pour un déménagement au top du top, certes un peu + cher que les concurrents mais ça en vaut la peine !!!!

J'ai donc déménagé avec la compagnie [top déménageur](#) , et le résultat est vraiment à la hauteur